

Communiqué de presse

Monthey, le 25 août 2020

La députation chablaisienne unie derrière Malévoz

Le 30 juin dernier, la population valaisanne a découvert la stratégie cantonale en matière de santé psychique, préconisant notamment une baisse de 71 lits sur le site de Malévoz d'ici 2030. Aujourd'hui, les élus du district de Monthey interviennent de manière coordonnée et demandent au Conseil d'Etat de revoir sa copie : cette proposition ne tient pas compte des qualifications du personnel, de l'importance du cadre *non spécifique* dans le traitement psychiatrique, ni même des bases légales. Ils interviendront de différentes manières lors de la session de septembre du Grand Conseil.

Appliquer les bases légales

L'Art. 6 al 1. de la loi sur la santé est clair : *Il [le département] exerce ses attributions en collaboration avec les autres départements agissant dans le domaine de la santé et, au besoin, avec le concours des communes, des organisations professionnelles concernées et d'autres organismes et institutions publics ou privés.* Ni les communes, ni les spécialistes n'ont été contactés.

Nous ne pouvons pas accepter que le projet ait été annoncé de manière unilatérale par le Conseil d'Etat. Ni les autorités communales, ni la commission SAI, ni la commission régionale de santé, ni même le préfet du district n'ont été avertis auparavant. Nous déplorons ce manque de respect envers les institutions politiques de notre région et les 300 employés du site.

De plus, les députés s'étonnent que seul un rapport de 8 pages (*sic !*) ait servi de base de décision au Conseil d'Etat. A défaut d'une contre-expertise, ils recommandent au Conseil d'Etat de se baser sur des études sérieuses, notamment de se tenir à la planification hospitalière de 2014. Cette planification présentait une vision diamétralement opposée dans l'approche du traitement des maladies psychiques notamment autour du projet « Malévoz 2020 », porté par ce même Conseil d'Etat.

Un personnel qualifié

Le travail dans le domaine de la santé psychique répond à de nombreuses particularités et n'est pas comparable aux traitements « en hôpital ». Le personnel de Malévoz possède une expérience reconnue dans le traitement de cette typologie de maladie et le travail entre les équipes est « perméable » :

- Si un patient pose un problème, de nombreux « appels d'hommes » sont fait entre les unités, ce qui permet de disposer directement d'un personnel formé, compétant et qui sait intervenir de manière adéquate.
- Le traitement des maladies psychiques n'est pas binaire (un soin pour un symptôme), il est absolument nécessaire d'avoir des échanges d'expériences entre les différents types des psychiatries (pédopsychiatrie, psychogériatrie,
- Le personnel est formé spécifiquement dans le domaine psychiatrique et les compétences actuelle rayonnent autour du Chablais. En diluant les unités de soin, la perte de compétence sera évidente, et le risque de voir partir le personnel vers d'autres institutions est clair.

Malévoz comme « cœur de la psychiatrie »

Dans de nombreuses entrevues, le Dr Eric Bonvin mentionnait que « *le cadre non spécifique répond à 50% des besoins* ». A ce titre le site de Malévoz est pris en exemple dans de nombreuses discussions sur le traitement de maladies psychiques et l'environnement est donc primordial au bon rétablissement de la patientèle :

- Le jardin est propice à sortir sans stress et se déplacer librement.
- Les activités socio-culturelles, où le patient peut être acteur et/ou spectateur.
- Les serres donnent la possibilité de donner un « coup de main » et ainsi reprendre des petites activités dans un cadre non-anxiogène.
- La ville assume pleinement la présence en son centre de patients qui peuvent ainsi venir s'y balader, s'arrêter sur une terrasse et rentrer sans être jugé par la population locale.

Interventions parlementaires

Pour répondre à ces préoccupations, les élus du district de Monthey interviendront au mois de septembre au Grand Conseil sous plusieurs formes :

- a. Postulat urgent « Non au démantèlement de Malévoz », demandant au Conseil d'Etat de revoir sa planification hospitalière présentée au moins de juin 2020.
- b. Postulat urgent demandant au Conseil d'Etat d'intégrer le cadre « non-spécifique » dans la planification hospitalière, particulièrement pour les soins psychiatriques

Contacts

- Fabien Girard, député, PLR, 078 648 68 18, fabien.girard@parl.vs.ch
- Eric Lattion, député-suppléant suppléant, PDC, 079 207 48 68, eric.lattion@parl.vs.ch
- Nathalie Cretton, Députée, Les Verts, nathalie.cretton@parl.vs.ch
- Blaise Carron, Député, PS, blaise.carron@parl.vs.ch
- Mikael Vieux, Député, UDC, mikael.vieux@parl.vs.ch